



COMPTE-RENDU N° 1
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 FÉVRIER 2022

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 16 février 2022.

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Présents : 26

Absents représentés : 6

Absent : 1

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Informations brèves du Maire
- 2.1 Fermeture du centre de vaccination de Munster
- 2.2 Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER



- 3 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021
- 4 Administration générale
- 4.1 Information : Statistiques 2021 État-civil
- 4.2 Information : Statistiques demandeurs d'emploi 2021 (source Pôle Emploi)
- 4.3 Information : Actions 2021 du Centre Communal d'Action Sociale
- 4.4 Débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire
- 4.5 Délibération : Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin
- 4.6 Délibération : Suppression du poste d'archiviste communal au profit de la création d'un poste d'archiviste intercommunal à plein temps
- 4.7 Délibération : Suppressions de postes – Service entretien des locaux
- 4.8 Délibération : Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- 5 Finances
- 5.1 Délibération : Fonds de concours des communes aux travaux d'investissement sur les édifices culturels et au cimetière – Année 2022
- 5.2 Délibération : Désignation du Président de séance pour les votes des comptes administratifs 2021
- 5.3 Délibération : Compte administratif 2021 – Service de l'Eau
- 5.4 Délibération : Compte de gestion 2021 – Service de l'Eau
- 5.5 Délibération : Affectation du résultat 2021 – Service de l'Eau
- 5.6 Délibération : Budget primitif 2022 – Service de l'Eau
- 5.7 Délibération : Compte administratif 2021 – Service d'Assainissement
- 5.8 Délibération : Compte de gestion 2021 – Service d'Assainissement
- 5.9 Délibération : Affectation du résultat 2021 – Service Assainissement
- 5.10 Délibération : Budget primitif 2022 – Service d'Assainissement
- 5.11 Délibération : Compte administratif 2021 – SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)
- 5.12 Délibération : Compte de gestion 2021 – SPANC
- 5.13 Délibération : Affectation du résultat 2021 – SPANC
- 5.14 Délibération : Budget primitif 2022 – SPANC
- 5.15 Délibération : Compte administratif 2021 – Énergie Photovoltaïque
- 5.16 Délibération : Compte de gestion 2021 – Énergie Photovoltaïque
- 5.17 Délibération : Affectation du résultat 2021 – Énergie Photovoltaïque
- 5.18 Délibération : Budget primitif 2022 – Énergie Photovoltaïque
- 6 Domaines
- 6.1 Délibération : Décision d'aliénation d'une partie du sentier « chemin du Parc » déclassé, et mise en demeure des propriétaires
- 6.2 Délibération : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- 6.3 Délibération : Accord sur le Périmètre Délimité des Abords (P.D.A)
- 6.4 Délibération : Rue Pfeffel et rue des Tanneurs – Aménagement de voirie, renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable et effacement des lignes électriques aériennes
- 6.5 Délibération : Convention de mission de conseil pour la coloration des façades de la Ville de MUNSTER
- 6.6 Délibération : Attribution des plans de chasse pour la campagne de chasse 2022-2023
- 7 Travaux
- 7.1 Délibération : Accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie
- 8 Questions orales
- 9 Remerciements
- 10 Annexes : Rapports des commissions - hors délibérations
- 10.1 Rapport de la commission travaux du 2 février 2022
- 10.2 Rapport de la commission des affaires scolaires du 3 février 2022
- 10.3 Rapport de la commission communale consultative de la chasse du 9 février 2022
- 10.4 Rapport de la commission des affaires culturelles du 10 février 2022
- 10.5 Rapport de la commission travaux et finances du 10 février 2022
- 10.6 Rapport des commissions réunies - Plan Local d'Urbanisme du 11 février 2022

1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation proposé ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.

2 Informations brèves du Maire

2.1 Fermeture du centre de vaccination de Munster

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après 11 mois d'activité, 29 000 injections et 195 personnes âgées vaccinées à domicile, le centre de vaccination de Munster fermera le 25 février au soir.

Après cette date, les demandes de vaccinations, rappels, premières et secondes injections, pourront être assurées par des praticiens de ville, infirmières, pharmaciens, médecins, ou en prenant rendez-vous au centre de vaccination de Colmar via le site doctolib.fr.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux 170 intervenants, bénévoles, médicaux et paramédicaux, actifs ou retraités, qui ont assuré le bon fonctionnement du centre de vaccination et participé ainsi au combat contre la pandémie, objectif essentiel de santé publique.

2.2 Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER

Monsieur le Maire indique la Communauté de Communes est mobilisée actuellement dans la préparation de ses budgets.

3 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021.

4 Administration générale

4.1 Information : Statistiques 2021 État-civil

Années	Naissances	Nbre Total décès (survenus à Munster et décès de munstériens survenus dans d'autres communes)	Décès Munstériens (domicile indiqué Munster - Ext. placés en Maison de retraite = décès uniquement Munstériens)	Mariages	PACS
2013	45	83	68-21=47	12	
2014	32	88	70-29=41	17	
2015	40	115	94-53=41	16	
2016	50	105	82-44=38	16	
2017	44	123	102-38=64	11	5
2018	44	109	85-50=35	23	16
2019	41	132	84-38=46	16	10
2020	38	157	107-31=76	7	7
2021	29	116	77-26=51	14	13

4.2 Information : Statistiques demandeurs d'emploi 2021 (source Pôle Emploi)

ANNEE 2021					
MOIS	TOTAL	HOMMES	FEMMES	INDEMNISES	NON INDEMNISES
15/01/2021	265	154	111	201	64
15/02/2021	Pas de connexion				
15/03/2021	260	155	105	212	48
15/04/2021	259	159	100	203	56
15/05/2021	268	161	107	207	61
15/06/2021	264	153	111	211	53
15/07/2021	256	148	108	203	53
15/08/2021	264	151	113	216	48
15/09/2021	248	145	103	202	46
15/10/2021	259	147	112	206	53
15/11/2021	256	146	110	206	50
15/12/2021	247	139	108	196	51

4.3 Information : Actions 2021 du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur WIOLAND, Adjoint :

❖ **Bons alimentaires & gaz : 76 bons ont été délivrés dans 48 foyers**

Dépense : 3 968,55 €

Des bons d'un montant de 40 € ou 70 € ou bouteille de gaz (en fonction de la composition de la famille) sont distribués à des bénéficiaires, sur proposition des assistantes sociales, ce qui leur permet de faire des courses alimentaires à Super U et U Express.

❖ **Action piscine : 101 bons facturés 2,90 € par la CCVM**

Dépense : 292,90 €

Du fait de la crise sanitaire et des travaux engagés, le centre nautique a fonctionné cet été avec une réservation en ligne, et uniquement avec l'ouverture des bassins extérieurs. Les CCAS de Munster et Metzeral ont édité des bons d'entrées spécifiques, numérotés, qui n'étaient valables que pour l'été 2021.

❖ **Action Sport et Culture : 8 familles, 11 enfants**

Dépense : 269 €

Pour rappel, le Fonds de Solidarité prend 90 % du coût de l'activité à sa charge, (100 € maximum par enfant) pour les CCAS de MUNSTER et METZERAL la participation est de 25 %, de la prise en charge du Fonds de Solidarité.

❖ **Action cinéma : reportée en février 2022, du fait de la crise sanitaire**

❖ **Action de Noël : 43 foyers ont bénéficié de cette action**

Dépense : 3 883 € (avec une remise de 10% de la part du Super U et U Express)

L'action spécifique de Noël est menée sur le même principe que les bons alimentaires avec plus de liberté d'achats.

❖ **Subventions fêtes de Noël : 6 bénéficiaires**

Dépense : 4 125 €

Sont bénéficiaires de ces subventions à titre de participation pour l'organisation d'une fête de Noël :

- Paroisse Catholique ;
- Paroisse Protestante ;
- Le Foyer du Parc ;
- Le Foyer Caroline ;
- Maison de retraite Loewel/Haslach ;
- Caritas, Coup d'Pouce, Restos du Cœur et Fond de Solidarité (subvention versée au FDS), pour le spectacle L'Apprenti magicien du 21 décembre 2021.

❖ **Domiciliation des personnes sans domicile fixe**

26 personnes domiciliées au CCAS en 2021, (24 en 2020).

4.4 Débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la Ville de Munster.

4.5 Délibération : Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin

LE CONSEIL MUNICIPAL,



après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ÉMETTRE** un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021 à l'unanimité ;
- **DE DEMANDER** aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

4.6 Délibération : Suppression du poste d'archiviste communal au profit de la création d'un poste d'archiviste intercommunal à plein temps

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE SUPPRIMER** à compter du 01/05/2022, l'emploi permanent d'archiviste communal relevant du grade d'attaché de conservation du patrimoine (catégorie A) à temps non complet (soit 17,5/35^{èmes}).
L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **D'ACTER** que la CCVM procède au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent d'archiviste intercommunal relevant du grade d'attaché de conservation du patrimoine (catégorie A) OU assistant de conservation du patrimoine (catégorie B) en fonction des candidatures obtenues, à temps complet (soit 35/35^{èmes}). Cet emploi est créé dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
La nature des fonctions consiste à réaliser des missions d'archivage des documents papiers et numériques de la CCVM et des communes membres.
Le niveau de rémunération se fera sur la base de la grille indiciaire attachée au grade détenu par l'agent ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention qu'il reste à établir entre la CCVM et les communes, la Ville de MUNSTER émettant le souhait que l'archiviste intercommunal intervienne à raison de 5 jours/mois.

4.7 Délibération : Suppressions de postes – Service entretien des locaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE SUPPRIMER** à compter du 01/01/2022, les trois emplois permanents d'agents d'entretien relevant du grade d'adjoint technique de catégorie C à temps non complet (20/35^{èmes}).
L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer et signer les marchés de prestations de services.

4.8 Délibération : Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** le document unique d'évaluation des risques professionnels rédigé par le bureau d'études VERITAS ;
- **DE VALIDER** la constitution du comité de pilotage dans la composition proposée ;
- **DE DÉSIGNER** à mains levées Madame MARTIN, adjointe et Monsieur WIOLAND, adjoint, (suppléant) comme élus siégeant au comité de pilotage « Document Unique » ;
- **D'ACTER** qu'un plan d'actions, issu de la mise à jour annuelle du document unique, sera rédigé annuellement.

5 Finances

5.1 Délibération : Fonds de concours des communes aux travaux d'investissement sur les édifices culturels et au cimetière – Année 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la participation aux frais d'investissement 2022 des édifices culturels et du cimetière comme suit :

COMMUNES	EDIFICES CULTUELS	CIMETIERE	TOTAL
ESCHBACH-AU-VAL	0.00	1 328.00	1 328.00
HOHROD	0.00	1 352.00	1 352.00
LUTTENBACH	0.00	2 659.00	2 659.00
MUNSTER	0.00	16 683.00	16 683.00
TOTAUX	0.00	22 022.00	22 022.00

5.2 Délibération : Désignation du Président de séance pour les votes des comptes administratifs 2021

Les textes prévoyant que le Maire se retire lors du vote des comptes administratifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ÉLIRE** Monsieur WOLLBRETT, adjoint, Président de séance pour les votes portant sur les comptes administratifs.

5.3 Délibération : Compte administratif 2021 – Service de l'Eau

Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du service de l'Eau dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 7 et 8 de l'annexe – **Compte Administratif 2020 du Service de l'Eau.**

5.4 Délibération : Compte de gestion 2021 – Service de l'Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2021 du service de l'Eau.

5.5 Délibération : Affectation du résultat 2021 – Service de l'Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	10 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	
Excédent	54 210,31
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2021	64 210,31
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
<i>Affectation plus-values nettes de cessions (compte 1064)</i>	
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	11 000,00
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	43 210,31
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	10 000,00

5.6 Délibération : Budget primitif 2022 – Service de l'Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (5 abstentions du groupe minoritaire de Munster Commune d'Avenir),

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 du service de l'Eau dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 à 8 de l'annexe – **Budget Primitif 2022 - Service de l'Eau.**

5.7 Délibération : Compte administratif 2021 – Service d'Assainissement

Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du service d'Assainissement dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 7 et 8 de l'annexe – **Compte Administratif 2021 du Service d'Assainissement.**

5.8 Délibération : Compte de gestion 2021 – Service d'Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2021 du service de l'Assainissement.

5.9 Délibération : Affectation du résultat 2021 – Service Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	9 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	
Déficit	-2 139,45
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2021	6 860,55
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	2 200,00
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	660,55
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	4 000,00

5.10 Délibération : Budget primitif 2022 – Service d'Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (5 abstentions du groupe minoritaire Munster Commune d'Avenir),

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 du service de l'Assainissement dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 à 8 de l'**annexe – Budget Primitif 2022 - Service de l'Assainissement**.

5.11 Délibération : Compte administratif 2021 – SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)

Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du SPANC dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 7 et 8 de l'**annexe – Compte Administratif 2021 du SPANC**.

5.12 Délibération : Compte de gestion 2021 – SPANC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

5.13 Délibération : Affectation du résultat 2021 – SPANC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	2 276,99
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	
Excédent	0,00
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2021	2 276,99
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	2 276,99

5.14 Délibération : Budget primitif 2022 – SPANC

Comme en 2021, le projet de budget primitif 2022 est un budget de transition qui reprend principalement les résultats de l'exercice précédent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 du SPANC dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 à 8 de l'**annexe – Budget Primitif 2022 du SPANC**.

5.15 Délibération : Compte administratif 2021 – Énergie Photovoltaïque

Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 7 et 8 de l'**annexe – Compte Administratif 2021 du Budget de l'Énergie Photovoltaïque**.

5.16 Délibération : Compte de gestion 2021 – Énergie Photovoltaïque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2021 du service d'Energie Photovoltaïque.

5.17 Délibération : Affectation du résultat 2021 – Énergie Photovoltaïque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR mémoire Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	500,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 Excédent	2 716,38
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2021	3 216,38
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u> <i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i> - à l'apurement du déficit d'investissement - aux réserves réglementées - à l'exécution des restes à réaliser <i>Solde disponible affecté comme suit :</i> - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) - affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	 2 716,38 500,00

5.18 Délibération : Budget primitif 2022 – Énergie Photovoltaïque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 du budget Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 à 8 de l'annexe – Budget Primitif 2022 du Budget de l'Energie Photovoltaïque.

6 Domaines

6.1 Délibération : Décision d'aliénation d'une partie du sentier « chemin du Parc » déclassé, et mise en demeure des propriétaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (deux abstentions de Madame Laurence SCHNEIDER, adjointe et de Monsieur Pierre KLINGER, conseiller),

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'aliénation d'une partie du sentier déclassée, sis chemin du Parc à Munster ;
- **DE POURSUIVRE** la procédure par la mise en demeure des propriétaires riverains à acquérir du sentier susvisé.

6.2 Délibération : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (5 abstentions du groupe minoritaire Munster Commune d'Avenir) ,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le dossier de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du CGCT ;
- **DE DIRE** dit que conformément à l'article L.153-22 du Code de l'Urbanisme, le dossier de P.L.U. est tenu à la disposition du public à la mairie de MUNSTER aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- **DE DIRE** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées conformément à l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme ;
- **LA PRÉSENTE** délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé sera transmise au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet.

6.3 Délibération : Accord sur le Périmètre Délimité des Abords (P.D.A)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE DONNER** son accord à la création du Périmètre Délimité des Abords.

6.4 Délibération : Rue Pfeffel et rue des Tanneurs – Aménagement de voirie, renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable et effacement des lignes électriques aériennes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** la réalisation de cette opération pour l'année 2022 dont les crédits seront proposés en section d'investissement au vote du conseil municipal ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire ou son représentant afin de solliciter toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Européen d'Alsace et tout autre organisme susceptible d'apporter son aide à ce projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin pour la mise en œuvre de l'effacement des réseaux électriques aériens existants.

6.5 Délibération : Convention de mission de conseil pour la coloration des façades de la Ville de MUNSTER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention ci-annexée entre Monsieur Hubert LAMMER domicilié au 1 rue du Widental – 68140 STOSSWIHR et la Ville de Munster ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mission de conseil en coloration.

6.6 Délibération : Attribution des plans de chasse pour la campagne de chasse 2022-2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les propositions de plans de chasse ci-après des quatre lots de chasse de Munster pour la campagne de chasse 2022-2023 :

Lot n° 1 – M. REBERT Alfred

ESPECES	ATTRIBUTIONS CAMPAGNE 2021 - 2022				DEMANDE DE PLAN DE CHASSE CAMPAGNE 2022 - 2023			
	Cat.	Maxi	Mini	Réalis.	Maxi	Mini	1	Sexe
CERF	C1	1	4	1	1	2	C1	Mâle
	C2	1			1		C2	Mâle
	C3	1		1	1		JC	Jeune
	JC	1			1		B	Femelle
	B	2			2			
TOTAL CERF		6	4	2	6	2		
CHEVREUIL	BR	6	4	3	6	4	BR	Mâle
	CH	12	8	2	12	8	CH	Femelle
TOTAL CHEVREUIL		18	12	5	18	12		

Lot n° 2 – Association de chasse du Sattel – M. WEY Gérard

ESPECES	ATTRIBUTIONS CAMPAGNE 2021 - 2022				DEMANDE DE PLAN DE CHASSE CAMPAGNE 2022 - 2023			
	Cat.	Maxi	Mini	Réalis.	Maxi	Mini	Cat.	Sexe
CERF	C1	3	8		3	5	C1	Mâle
	C2	1			1		C2	Mâle
	C3	1		1	1		JC	Jeune
	JC	3		1	3		B	Femelle
	B	4		1	4			
TOTAL CERF		12	8	2	12	5		
CHEVREUIL	BR	9	6		9	6	BR	Mâle
	CH	18	13	10	18	12	CH	Femelle
TOTAL CHEVREUIL		27	19	10	27	18		
CHAMOIS	IM	7	11	5	7	11	IM	Mâle
	Ji	13		5	13		Ji	Jeune
	IF	7		4	7		IF	Femelle
TOTAL CHAMOIS		27	11	14	27	11		

Lot n° 3 – Association de chasse de la Fecht – M. VERNIER Patrick

ESPECES	ATTRIBUTIONS CAMPAGNE 2021 - 2022				DEMANDE DE PLAN DE CHASSE CAMPAGNE 2022 - 2023			
	Cat.	Maxi	Mini	Réalis.	Maxi	Mini	Cat.	Sexe
CERF	C1	8	32	3	8	34	C1	Mâle
	C2	3		3	3		C2	Mâle
	C3	3		2	3		C3	Mâle
	JC	16		8	16		JC	Jeune
	B	16		14	16		B	Femelle
TOTAL CERF		46	32	30	46	34		
CHEVREUIL	BR	3	2	2	3	2	BR	Mâle
	CH	6	4	2	6	4	CH	Femelle
TOTAL CHEVREUIL		9	6	4	9	6		
CHAMOIS	IM	1	2		1	2	IM	Mâle
	Ji	2		2	2		Ji	Jeune
	IF	2		2	2		IF	Femelle
TOTAL CHAMOIS		5	2	2	5	2		

Lot n° 4 – M. BOURQUARD Jean-Pierre

ESPECES	ATTRIBUTIONS CAMPAGNE 2021 - 2022				DEMANDE DE PLAN DE CHASSE CAMPAGNE 2022 - 2023			
	Cat.	Maxi	Mini	Réalis.	Maxi	Mini	Cat.	Sexe
CERF	C1	4	21	1	4	25	C1	Mâle
	C2	2		1	2		C2	Mâle
	C3	3		3	3		C3	Mâle
	JC	11		5	11		JC	Jeune
	B	11		11	11		B	Femelle
TOTAL CERF		31	21	21	31	25		
CHEVREUIL	BR	2	1		2	1	BR	Mâle
	CH	4	3	1	4	2	CH	Femelle
TOTAL CHEVREUIL		6	4	1	6	3		
CHAMOIS	IM	2	4		2	4	IM	Mâle
	Ji	4		4	4		Ji	Jeune
	IF	2		2	2		IF	Femelle
TOTAL CHAMOIS		8	4	2	8	4		

- **DE RECONDUIRE** l'obligation pour les chasseurs de présentation par corps des chevreuils (chevrettes et chevrillards) pour la campagne de chasse 2022-2023, avec indication par le chasseur du poids de l'animal tué.

7 Travaux

7.1 Délibération : Accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE RETENIR** l'entreprise EUROVIA, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces du marché d'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie et toutes les pièces annexes, conformément à l'article L2122-21-1 du CGCT pour un montant global maximal de 1 000 000 € HT sur une durée de 4 ans.

8 Remerciements

- Banque alimentaire : pour la diffusion sur le site de la ville de l'information de la collecte annuelle et du planning d'inscription.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 21h.



Pierre DISCHINGER
Maire